

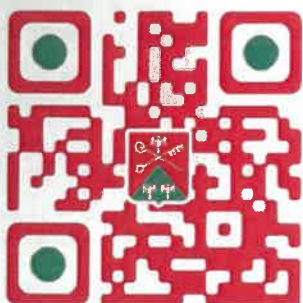
# AIGLEMONT

Magazine

JANVIER 2025

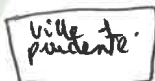


BULLETIN MUNICIPAL N°24



« La vie est comme une bicyclette, il faut avancer pour ne pas perdre l'équilibre »

Albert Einstein →





# QUE FONT LES DROMADAIRES DANS NOTRE COMMUNE ?



Que de questions ! Mais – diable ! que viennent faire ces caravanes de dromadaires dans nos rues durant quelques mois ? Est-ce les prémices du réchauffement climatique ? pourtant les premiers mois de l'année ont été bien arrosés.

En fait, levons le voile sur cette affaire et sur les créations de Jean-Claude Paradon. Les membres de la commission municipale du cadre de vie ont décidé de relayer la décision de l'Organisation des Nations Unies qui a proclamé l'année 2024, année internationale des camélidés, pour mettre en avant la contribution essentielle des camélidés aux moyens d'existence de millions de ménages vivant dans des environnements hostiles dans plus de 90 pays. Qu'il s'agisse des alpagas, des chameaux de Bactriane, des dromadaires, des guanacos, des lamas ou des vigognes, les camélidés contribuent à la sécurité alimentaire, à la nutrition et à la croissance économique et ont une grande importance sur le plan culturel et social pour de nombreuses populations dans le monde.

Les camélidés jouent un rôle important dans la réalisation des objectifs de développement durable (ODD).

Si la lutte contre la faim ou l'élimination de la pauvreté extrême nous viennent immédiatement à l'esprit, l'autonomisation des femmes et l'exploitation durable des écosystèmes terrestres sont aussi liés à ces animaux. À la fois une source de lait, de viande, de cuir, de fibres et d'engrais organique pour les communautés, ils sont aussi un moyen de transport pour les produits et les personnes. Les camélidés prospèrent là où d'autres espèces ne peuvent survivre.

Les camélidés occupent une place centrale dans la culture, l'économie, la sécurité alimentaire et les moyens d'existence des populations, notamment des peuples autochtones, vivant dans les hauts plateaux des Andes et les terres arides et semi-arides d'Afrique et d'Asie. Même dans des conditions climatiques extrêmes, ils restent une source de fibres et d'aliments nutritifs.

L'année internationale des camélidés donne une occasion unique de mieux faire connaître le rôle de ces animaux dans le renforcement de la résilience face au changement climatique.

Cette idée originale a contribué à ce que la commune d'Aiglemont reçoive le prix départemental du cadre de vie en complément des efforts fournis depuis deux décennies auxquels se sont ajoutés les aménagements réalisés par les habitants.

Alors oui, décidément, il fait bon vivre à Aiglemont !

*A vous tous Aiglemontais et Aiglemontaises, je souhaite une bonne et heureuse année 2025.*

Philippe Decobert,  
votre Maire



## EDITO



## 152 CONVIVES AU REPAS DES SÉNIORS

Le traditionnel repas des séniors s'est déroulé dans la salle polyvalente le dimanche 17 mars 2024.

Rassemblant 152 personnes invitées et en présence de Mme Cathy Ninin, conseillère départementale, le repas de qualité préparé par le traiteur Fabrice Grossmann a ravi les convives tandis que l'orchestre invitait les participants à profiter de l'après-midi pour enchaîner les danses jusqu'à une heure avancée.

Le Maire a salué la présence des doyens du repas à savoir M. Jean Lis né le 24 mai 1927 et Mme Charlotte Breton née le 11 novembre 1931 qui se sont vu remettre un cadeau. Le prochain rendez-vous pour les personnes âgées de 64 ans et plus est fixé au dimanche 9 mars 2025. Qu'on se le dise !

*Jean-Luc Bertrand*





## AIGLEMONT EN VEDETTE POUR LE CIRCUIT DES ARDENNES

Le samedi 6 avril 2024, notre commune a eu l'honneur d'être traversée à trois reprises lors du circuit cycliste international, mieux même puisque l'étape s'est terminée dans la rue Condorcet où tout le staff des officiels et équipes avait pris position dès le matin. Il faut dire que la géographie et le relief de notre village se prêtaient parfaitement à cette étape du troisième jour qualifiée "d'étape de montagne".



Les coureurs ont ainsi parcouru deux fois l'avenue Rimbaud, la rue Pasteur et la rue Condorcet avant de revenir à Aiglemont une dernière fois avec l'ascension de la rue de Saint Quentin et le podium final qui les attendait face au nouveau cimetière.

Avec la présence des médias, qu'ils soient terrestres ou aériens, avec des prises de vues de nos rues réalisées à partir d'un hélicoptère et retransmises à la télévision, cette journée a mis en avant les atouts de notre commune. Bien entendu pour accueillir cette manifestation sportive de haut niveau, des aménagements de sécurité ont été effectués et des règlementations ont été prises. Les riverains et habitants ont pleinement permis que la sécurité des coureurs et spectateurs soit assurée pour faire de cette journée un moment exceptionnel.

Remercions une nouvelle fois les organisateurs d'avoir choisi notre village pour cette 49e édition du circuit des Ardennes et rendez-vous pour une prochaine édition car la fameuse cote de la gare reste une épreuve qualificative que l'on trouve peu dans notre département.

*des samedi 12 et dimanche 13 avril 2024*



20

ÉTAPE 1 - JEUDI 4 AVRIL 2024  
JUNIVILLE > AIXFELD

ÉTAPE 2 - VENDREDI 5 AVRIL 2024  
AUVILLERS-LES-FORGES > RAPOUCHELLE (départ en prime)

ÉTAPE 3 - SAMEDI 6 AVRIL 2024  
CHARLEVILLE-MÉTROPOLIS > AIGLEMONT

ÉTAPE 4 - DIMANCHE 7 AVRIL 2024  
SEDAN (cote de la gare) > SEDAN



LEGENDE



## LES AÎNÉS GÂTÉS POUR LES FÊTES GRÂCE AU CCAS

Comme chaque année, la municipalité et le Centre Communal d'Action Sociale ont décidé de distribuer un colis festif à l'occasion des fêtes de fin d'année. Ce ne sont pas moins de 278 cadeaux qui ont été distribués par les élus du conseil municipal.

Le choix s'est porté cette année sur un panier garni de victuailles se déclinant en deux versions : voyages des saveurs solo ou duo pour les couples.

Remis à domicile pour toutes les personnes âgées de 68 ans et plus, le colis a été particulièrement apprécié et le geste municipal permet d'apporter un peu de gaieté et de joie en ces derniers jours de l'année.



## QUE LA LUMIÈRE SOIT !

En raison d'un contexte économique difficile et avec la flambée de coût de l'électricité, la municipalité a décidé en juillet 2023 de réduire la plage horaire d'éclairage public la nuit de 23 heures à 5 heures. Cette mesure a permis de réaliser une économie substantielle de l'ordre de 3 000 € sur les douze mois suivants.

Cette économie aurait pu être plus conséquente si les taxes n'avaient pas entre temps pris une part plus importante de la facture. Outre l'aspect financier de la dépense qui représente tout de même 22 762 € par an avec cette extinction nocturne, le choix opéré permet aussi de profiter d'une vue du ciel et des constellations tout en favorisant la vie nocturne de la faune.

Si l'inquiétude au sujet d'un risque de délinquance accrue pouvait être évoquée, les statistiques montrent qu'Aiglemont bénéficie toujours d'une certaine quiétude et que la vigilance des habitants reste une nécessité afin que le calme règne la nuit. Notons que la commune s'est également dotée d'une possibilité de remettre en service l'éclairage en cas d'intervention des services d'urgence ou lors d'animations organisées dans certaines rues.



# LA MAIRIE VOUS INFORME



## LA TAXE FONCIÈRE EXPLIQUÉE AUX PROPRIÉTAIRES DE BIENS IMMOBILIERS

La taxe foncière est un impôt local qui concerne uniquement les propriétaires de biens immobiliers. Elle doit être payée une fois par an et concerne divers types de biens, tels que les locaux d'habitation, les locaux professionnels, les parkings, les terrains, et même les bateaux amarrés et aménagés. Elle finance les structures et services du "bloc communal", c'est-à-dire la commune, mais aussi la communauté et les établissements intercommunaux. Depuis 2021, elle ne finance plus les départements ni les régions.

X

Vous êtes mensualisé ou vous venez d'honorer le paiement des taxes foncières pour l'année 2024. C'est l'occasion de faire un point sur cette contribution qui permet de faire fonctionner notre commune.

X

## COMMENT SE CALCULE LA TAXE FONCIÈRE ? A-T-ELLE AUGMENTÉ ?

La taxe foncière de chaque structure est calculée sur la base de la "valeur locative cadastrale du bien", qui représente son loyer annuel théorique en 1970 (oui vous avez bien lu 1970). Elle est déterminée par l'administration fiscale et dépend de la surface de votre bien, y compris les éléments secondaires comme les garages, les jardins, etc.

## CE QU'IL FAUT SAVOIR

### SURFACE PONDÉRÉE

La surface brute du logement à laquelle sont ajoutés des m<sup>2</sup> supplémentaires en fonction des coefficients d'entretien, de la situation, ainsi que des éléments de confort (eau courante, gaz, électricité, etc.).

### TARIF AU M<sup>2</sup> D'ÉVALUATION DU LOCAL DE RÉFÉRENCE

Cette valeur n'a rien à voir avec le marché locatif actuel, c'est une valeur de référence déterminée en 1970 et en comparaison d'un ou plusieurs biens similaires situés dans la même commune.

Elle est discutée dans le cadre d'une commission de concertation au niveau de la commune (CCID).

## EXEMPLE DE CALCUL

Superficie : 100 m<sup>2</sup>  
 Tarif au m<sup>2</sup> d'évaluation du local de référence : 144 €  
 Coefficient d'entretien : 1,00  
 Coefficient de situation : 0,00  
 Correctif d'ascenseur : 0,00  
 Éléments de confort : eau courante (+4 m<sup>2</sup>), gaz (+2 m<sup>2</sup>), électricité (+2 m<sup>2</sup>)

## CALCUL

Surface pondérée :  
 Surface brute : 100 m<sup>2</sup>  
 Ajout des éléments de confort : 100 m<sup>2</sup> + 4 m<sup>2</sup> + 2 m<sup>2</sup> + 2 m<sup>2</sup> = 108 m<sup>2</sup>  
 Application des coefficients : 108 m<sup>2</sup> x 1,00 (entretien) x 1,00 (situation) x 1,00 (ascenseur) = 108 m<sup>2</sup>  
 Valeur locative cadastrale annuelle : 108 m<sup>2</sup> x 144 € = 15 552 €.

**Valeur locative cadastrale à prendre en compte** : chaque année, l'État revalorise la valeur locative cadastrale par un taux national (en 2024 : 3,9 % pour la base de la taxe foncière sur les propriétés bâties).

**Taux d'imposition** : Chaque collectivité ou service (commune, communauté, intercommunalité, ordures ménagères, GEMAPI - lutte contre les inondations) applique un taux de taxe à la valeur locative cadastrale pour déterminer sa taxe foncière. La feuille d'impôts additionne toutes ces taxes foncières et détermine le montant total de l'impôt à payer, après avoir ajouté la somme de 65 euros pour frais de gestion.

**Les exonérations** : Certaines catégories de propriétaires peuvent bénéficier d'exonérations de taxe foncière.

**1. Exonération en faveur des personnes âgées ou en situation de handicap**. Si vous avez plus de 75 ans, êtes bénéficiaire de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, de l'allocation supplémentaire d'invalidité, ou de l'allocation aux adultes handicapés (AAH), vous pouvez être totalement exonéré de la taxe foncière pour votre résidence principale. Cependant, cette exonération est conditionnée par deux critères : l'âge et la situation fis-

cale. Votre Revenu Fiscal de Référence (RFR) de l'année précédente doit être en dessous d'un seuil fixé par l'article 1417-I du Code général des impôts.

Les ressources : si votre RFR respecte ces limites, vous n'avez pas à entreprendre de démarches, l'exonération sera automatique. À noter : cette exonération ne concerne pas la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM), qui reste à votre charge.

**2. Exonération pour travaux d'économies d'énergie** : Certaines collectivités territoriales peuvent accorder une exonération temporaire de trois ans si vous réalisez des travaux d'économie d'énergie dans votre habitation. Cette exonération peut être totale, selon la décision de la commune. Rappelons que la commune d'Aiglemont a été une des premières dans les Ardennes à mettre en place cette mesure.

**3. Dégrèvement pour les personnes âgées de 65 à 75 ans** : Si vous avez entre 65 et 75 ans et que votre revenu fiscal est inférieur aux seuils fixés par la loi, vous pouvez obtenir un dégrèvement automatique de 100 € sur votre taxe foncière. Ce dégrèvement concerne votre habitation principale. Les personnes hébergées en maison de retraite peuvent également en bénéficier à condition que leur ancienne résidence principale reste inoccupée.

**4. Plafonnement de la taxe foncière en fonction des revenus** : Ce mécanisme permet de limiter le montant de la taxe foncière à un certain pourcentage de vos revenus. Pour en bénéfi-

cier, votre revenu fiscal de référence ne doit pas dépasser un plafond spécifique (29 288 € pour une part de quotient familial, majorée selon le nombre de parts). Si votre cotisation de taxe foncière dépasse 50% de vos revenus, vous pouvez obtenir un dégrèvement. Il est important d'adresser votre demande de plafonnement à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre suivant l'année d'imposition.

**5. Dégrèvement pour les logements inoccupés** : Enfin, si vous possédez un bien inoccupé pour des raisons indépendantes de votre volonté pendant au moins trois mois, vous pouvez obtenir un dégrèvement de la taxe foncière. Ce dégrèvement est calculé mois par mois, mais il n'est pas accordé d'office. Vous devrez en faire la demande auprès de votre centre des Finances publiques avant la fin de l'année suivant la période d'inoccupation.

**Conclusion** : Les exonérations et dégrèvements de la taxe foncière peuvent considérablement alléger la charge fiscale des propriétaires. N'hésitez pas à vérifier si vous êtes éligible à ces dispositifs et à entreprendre les démarches nécessaires pour en bénéficier. Pour plus d'informations, consultez le site officiel des impôts ou contactez votre centre des finances publiques.



## DU NOUVEAU À L'ÉCOLE

L'année 2024 fut à la fois riche en actions pour les enseignants et pour les 127 élèves de notre groupe scolaire. Elle fut aussi riche en événements.

Si on voulait plaisanter, on pourrait dire que les petits Aiglemontais se plaisent tellement dans notre école que seuls trois d'entre eux l'ont quittée pour entrer au collège.

En fait, ils n'étaient que trois au CM2, ce qui a permis, avec la rentrée de 22 petits, la création d'un poste d'enseignant et l'ouverture d'une nouvelle classe.

Cette situation, si elle n'est pas pérenne, pourrait le devenir à condition de conserver un équilibre entre les inscriptions de maternelle et le départ en 6<sup>e</sup>. Cela devrait être le cas pour la rentrée 2025. Les prévisions sont favorables puisque 132 élèves sont susceptibles de faire la rentrée 2025 contre 127 cette année. Les enseignants et la commune font tout pour rendre le cadre de travail des élèves agréable.

Dans une école, de nombreux intervenants travaillent ensemble pour nos enfants. Ils appartiennent à diverses catégories de personnels. C'est une communauté qui cherche le mieux pour obtenir les meilleurs résultats.

Il y a les enseignants. A Aiglemont il y a 8 enseignantes dirigées par Madame Amanda Cailteux. Ce sont Mmes Bonnano, Fernandes, Mathieu, Mougnot et Pérésutti. Le lundi, Madame Zaïdi-Jacques occupe le poste du 1/4 de décharge de la directrice. En outre, Madame Pellot, maîtresse E intervient ponctuellement au titre du RASED, le réseau d'aide et Madame Gillardin est la psychologue scolaire.

Ce sont des fonctionnaires d'État. Ils dépendent du ministère de l'Éducation nationale. Leur supérieur direct est l'inspecteur de l'Éducation nationale Monsieur Gilles Petit, lui-même dépendant de la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale ou plus simplement l'Inspection Académique.



### « LIRE ET FAIRE LIRE »

Les enseignants sont aidés par deux accompagnants des élèves en situation de handicap -AESH- Myriam et Christelle. Sous contrat avec l'Éducation nationale, elles soutiennent les enfants à besoins particuliers.

X En maternelle, deux agents municipaux aident les enseignantes pour tous les besoins matériels inhérents au jeune âge des enfants. Il s'agit de Patricia Clément et de Sabrina Morgeon. Elles font partie du personnel communal comme Mesdames Sandrine Verhoye et Alisson Beaucourt qui entretiennent les locaux.

Deux bénévoles de l'association "Lire et faire lire" Mesdames Del'hozanne et Avril, interviennent aussi ponctuellement dans le cadre de la BCD.

Notons que cette année, notre école devait bénéficier aussi d'un jeune en service civique.

Rien que dans le temps scolaire, une quinzaine de personnes interviennent à un moment ou à un autre de la journée auprès des petits Aiglemontais.

Toutes ces personnes, chacune selon ses qualifications, peuvent participer au Conseil d'École.

Ce dernier se réunit chaque trimestre. Ses prérogatives sont diverses. Il vote le règlement intérieur, est associé au projet d'école, il donne aussi son avis sur son fonctionnement. Dans un Conseil d'École, outre les professionnels, interviennent également des parents élus. X

Pour une école de 6 classes il y a ainsi 6 parents élus avec normalement autant de remplaçants. Monsieur Tucci, Mesdames Hoffmann, Niay, Viet, Dauchy et Pignon sont titulaires. Mesdames Lambinet, Cadet et Lina sont suppléantes. Enfin, la mairie en est membre de droit en la personne du Maire et des adjoints aux affaires scolaires et de la vie associative.

De nombreuses personnes s'investissent pour la réussite scolaire de nos enfants, à eux maintenant de nous récompenser en travaillant pour réussir et nous rendre fiers d'eux.

Mme Pellot, maitresse E du Rased intervient dans plusieurs classes de l'école, Mme Gillardin, psychologue scolaire. Mmes Delhauzanne et Avril interviennent via l'association "Lire et Faire Lire" dans plusieurs classes.

Concernant les parents d'élèves élus : en titulaires Mr Tucci, Mme Hoffmann, Mr Dauchy, Mme Niay, Mme Alban Viet, Mme Pignon, en suppléants Mme Lambinet, Mme Cadet et Mme Lina.

La mairie finance les transports pour le cycle natation des CE2, CM1 et CM2 ainsi que la moitié du coût du transport pour le cycle patinoire pour la classe de CP. La mairie finance également le cycle kinball pour les 6 classes.



**Classe de Petite/Moyenne sections**  
 il y a 25 élèves depuis lundi, Patricia (ATSEM),  
 Sabrina (ATSEM) et Mme Bonanno (enseignante)



**Classe de Petite/Grande sections**  
 24 élèves, Patricia (ATSEM), Sabrina (ATSEM), Christelle (AESH),  
 Mme Zaidi-Jacques (enseignante),  
 Mme Cailteux (enseignante, directrice)



**Classe de CP**  
 16 élèves, Myriam (AESH), Mme Mougenot (enseignante)



**Classe de CE1/CE2**  
 18 élèves, Myriam (AESH) non présente sur la photo,  
 Mme Mahieu (enseignante)



**Classe de CE2/CM1**  
 22 élèves, Mme Fernandes (enseignante)



**Classe de CM1/CM2**  
 22 élèves, Mme Peresutti (enseignante)



## LE SERVICE ENFANCE LAURÉAT DE DEUX SOLEILS

Le Service Enfance gère l'accueil des enfants de 3 à 12 ans aussi bien sur le temps périscolaire que sur le temps extrascolaire (petites et grandes vacances). 102 enfants y ont été accueillis en 2024.

L'accueil périscolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis (accueil du matin de 7h15 à 8h30, restauration de 11h30 à 13h40, accueil du soir de 16h30 à 18h30). Le périscolaire, sur l'année 2024, a accueilli 102 enfants, chiffre stable à quatre unités près par rapport à l'année 2023.

L'accueil extrascolaire (Accueil de Loisirs Sans Hébergement ALSH) se déroule pendant les petites vacances (février, Pâques, Toussaint et Noël) et pendant les grandes vacances (juillet et pré rentrée scolaire à la fin du mois d'août). Les enfants sont accueillis sur la journée de 8h30 à 17h30. Un accueil à partir de 8h00 est possible en cas de besoin. L'extrascolaire, sur l'année 2024, a accueilli 86 enfants contre 89 enfants sur l'année 2023.

Pour l'année 2024, la municipalité a décidé de reconduire les tarifs de septembre 2023 sans prendre en compte l'inflation.

Le Service Enfance a fait l'objet d'une visite de la Caisse d'Allocations Familiales dans le cadre de la Charte Qualité le lundi 29 juillet 2024. La structure d'accueil s'est vu attribuer deux soleils et une subvention de 3 000 €. La CAF a également donné, dans son rapport, quelques préconisations qui seront bien sûr examinées. L'accueil extrascolaire du mois d'août a bénéficié également d'une subvention de 800 € au titre de l'accompagnement des structures d'accueil qui sont ouvertes sur le mois d'août.

### AMÉNAGEMENTS D'ESPACES DE JEUX

La Caisse d'Allocations Familiales accompagne la municipalité dans le cadre d'une convention d'objectifs et de financement qui couvrent les années 2024 -2026. A noter qu'un avenant a été signé en novembre 2024 entre la CAF et la Mairie pour prendre le bonus territoire, une offre nouvelle aussi bien sur le périscolaire que sur l'extrascolaire.

La Caisse d'Allocations Familiales des Ardennes a lancé également un appel à projet exceptionnel d'investissements concernant l'information des structures d'accueil, l'aménagement d'espaces de jeux et/ou de repos, de petits matériels. La commune vient d'être informée d'une réponse positive de la CAF avec une aide à hauteur de 80% permettant de renouveler le mobilier du restaurant scolaire datant de 1993 et plus adapté au profil et la morphologie des enfants fréquentant le service.

Rappelons que malgré tout l'accompagnement de la CAF et la participation financière des familles aux différents moments, la dépense résiduelle supportée par la commune représente les deux tiers du coût du service périscolaire, signe évident de la volonté de l'équipe municipale d'offrir une réponse la plus adaptée en termes de normes et de qualité aux enfants et à leurs parents.



L'ORGANISATEUR

Maire d'Aiglemont  
Philippe  
DECOBERT



Maire Adjointe  
Maryse SMIGIELSKI  
En charge de la jeune  
enfance



Maire Adjoint  
Daniel GEORGES

En charge de la vie  
associative et sportive



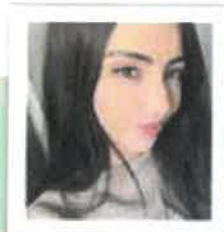
L'EQUIPE EDUCATIVE

Directrice  
Dorianne GILLET  
BAFD  
Animatrice Territoriale



Animateur  
Benjamin VIGET  
Formation BAFD

Animatrice  
Maryna BERKOVSKAYA  
Enseignante Langue  
et littérature  
Diplôme reconnu  
par la CNRTE



Animatrice  
Emie BARMARIN  
CAP Accompagnant Educatif  
Petite Enfance



Animatrice  
Zoé RICHARD  
En formation

Animatrice  
Ambre BALANDRA  
CAP Accompagnant Educatif  
Petite Enfance



AUTRES PERSONNELS  
ET BENEVOLES  
INTERVENANTS  
EXTERIEURS

Agent de restauration  
et accompagnatrice  
bénévole

Marie-Joëlle CAMART



EXTERIEUR

- Intervenant(s) extérieur(s)
- (associations sportives, culturelles)
- Bénévole(s)
- ...



Pascale AVRIL  
Intervenante bénévole  
Périscolaire &  
extrascolaire  
Art Vivant  
Option théâtre

## ARRÊT CARDIAQUE : DES DÉFIBRILLATEURS PRÈS DE CHEZ VOUS



À peine un citoyen sur 10 survit à un arrêt cardiaque faute d'intervention rapide de personnes formées aux gestes qui sauvent.

Ces personnes pourraient sauver la vie à leurs concitoyens en pratiquant les gestes de premier secours pour tenter de relancer le cœur par un choc électrique (défibrillation) en attendant l'arrivée d'une équipe médicale. De 40 000 à 50 000 arrêts cardiaques sont recensés par an.

L'utilisation d'un DEA (Défibrillateur Entièrement Automatique) lors d'un arrêt cardiaque augmente de 40% les chances de survie.

La commune avait doté les différents bâtiments municipaux tels que les locaux sportifs et de loisirs, les écoles, la mairie... de défibrillateurs automatiques. Si une personne

est en arrêt cardio-respiratoire, le Défibrillateur Entièrement Automatique (DEA) ou Défibrillateur Automatique (DA) analyse automatiquement son rythme cardiaque. Et cela afin de déterminer s'il faut ou non administrer un choc électrique et relancer l'activité électrique cardiaque.

Si les électrodes et les batteries intégrées ont une durée de vie limitée et pour lesquelles nous avons procédé au remplacement régulier, il en est de même au bout de dix années pour l'appareil lui-même dont on doit s'assurer du parfait fonctionnement. Nous avons donc procédé au renouvellement du parc complet en remplaçant les anciens appareils.



Voici la liste des lieux où se trouvent les défibrillateurs automatiques de la commune d'Aiglemont :

- Ecole maternelle avec des électrodes pédiatriques adaptés aux jeunes enfants
- Ecole primaire et accueil périscolaire
- Couloir d'entrée de la mairie
- Salle des fêtes
- Salle d'arts martiaux
- Salle de musique
- Pôle de santé N°1
- Pôle de santé N°2
- Stade de football



L'implantation dans les différents bâtiments permet ainsi un accès en cas de besoin sur des plages horaires très larges et adaptées au public. Il est évident que si un habitant devait recevoir des soins, le matériel peut être utilisé dans l'attente de l'arrivée des secours.

La dépense totale est de 12 000€ mais la vie n'a pas de prix.



*photo à actualiser*

## DE NOUVELLES CONSTRUCTIONS RUE DE ROHAN...

Après la construction de la micro-crèche Mathelo dans le prolongement de la rue de Rohan et aux abords de l'école maternelle, c'est une nouvelle construction qui est en cours d'élévation.

Dans le projet d'aménagement de ce petit lotissement, la commune en a profité pour réaliser des places de parking supplémentaires pour la dépose des enfants fréquentant les locaux scolaires. Avec deux classes et près de 50 enfants inscrits, le besoin était pressant. La municipalité a viabilisé trois terrains. Il reste une parcelle de 430 m<sup>2</sup> libre de constructeur, disponible. Il ne fait aucun doute qu'elle trouvera prochainement preneur. Tout renseignement peut être obtenu en mairie.

### ET AUSSI RUE PARMENTIER

Dans la bande de terre située derrière le cimetière Saint Anne entre la rue Diderot et la rue Parmentier, une nouvelle construction prend forme également avec une habitation qui si les conditions météorologiques le permettent devrait se terminer pour le début de l'année 2025.



*à photo actualiser*

Aiglemont reste une commune attractive avec les services développés par la municipalité et le cadre de vie préservé. En effet ce ne sont pas moins de ??? permis de construire qui ont été déposés durant cette année 2024, permettant soit de nouvelles

constructions, soit des agrandissements. Profitons de cet article pour rappeler aux candidats aux travaux que toute modification extérieure d'une habitation ou d'un bâtiment doit faire l'objet d'un permis de construire ou d'une déclaration préalable de travaux en fonction de la surface concernée par le projet et que l'affichage des autorisations restent obligatoire durant la totalité des travaux sur la parcelle concernée.

### OU ENCORE RUE DE ST QUENTIN

Ce sont cette fois deux habitations qui vont voir le jour dans la parcelle viabilisée par la commune à l'angle de la rue du Docteur Roux et de la rue de Saint Quentin. Les travaux ont été réalisés sous la maîtrise d'ouvrage communale mais Ardennes Métropole pour l'eau et l'assainissement et la Fédération Départementale d'Energie des Ardennes pour les réseaux électriques et de télécommunication nous ont accompagné.



✓  
K



## LES TRAVAUX DU PÔLE DE SANTÉ N°1 DANS L'IMPASSE

Le 6 août 2023, la toiture arrière du pôle de santé qui hébergeait le cabinet de kinésithérapie s'est effondré. Après les constats et mesures d'urgence, les professionnels ont pu être délocalisés à proximité, dans la salle de réunion du dojo transformée pour accueillir dans les meilleures conditions les patients.

Depuis, d'expertises en expertises diligentées par les diverses compagnies d'assurances, les semaines et les mois passent alors que des actions en justice sont engagées en parallèle pour déterminer les responsabilités et les modalités de dédommagements afférentes.

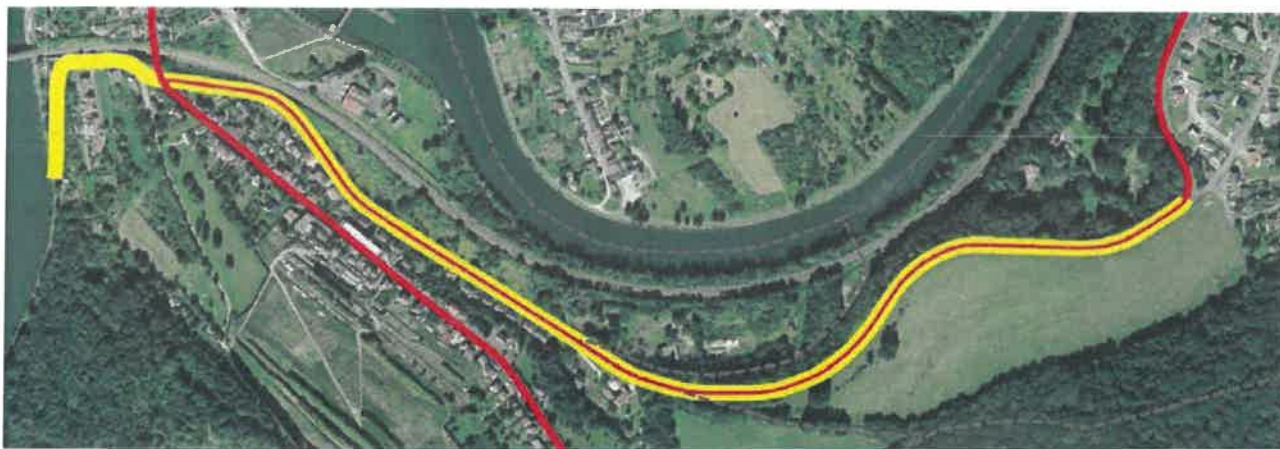
Ainsi après un recours en référé au tribunal administratif de Châlons en Champagne engagé par la commune sollicitant une expertise judiciaire mais contesté par les entreprises ayant réalisé les travaux devant la cour d'appel de Nancy puis une décision du Conseil d'Etat à Paris, il semble difficile d'avancer sans cette expertise judiciaire. Aussi sans pour autant toucher aux éléments qui ont provoqué la chute du toit, nous avons décidé de construire en surélévation

une couverture qui met à l'abri les locaux demeurés à ciel ouvert depuis plus d'une année.

En attendant un jugement sur le fond à une date non encore connue et l'ensemble des recours possibles, il nous faut faire preuve de patience. Cela dit, les travaux intérieurs de climatisation se poursuivent ainsi que les conditions d'accueil des patients avec un nouveau mobilier permettant de recevoir et d'assurer la discrétion des conversations.

A noter l'arrivée prochaine pour le mois de janvier de madame Leslie Desruelle, psychologue, qui assurera une présence et des consultations le mardi au sein du cabinet partagé.





## LA VOIE DOUCE FAIT PARLER D'ELLE

Si vous avez emprunté la route départementale 58 menant de Charleville à Aiglemont durant la fin octobre et début novembre, vous avez peut-être remarqué la présence de techniciens et de leurs étranges machines s'affairer dans la pâture où habituellement paissent les vaches.

En effet, les bovidés ont laissé la place à l'équipe technique du cabinet GINGER CEBTP, chargé de réaliser une étude de sol approfondie afin de délimiter les emprises nécessaires à la future voie douce en projet depuis quelques années et qui va devenir une réalité sous peu.

Avec quelques glissements de terrains sur les pentes les plus abruptes ou encore le ruissellement entraînant des masses de terres, il est prudent de vérifier en amont si le tracé prévu sur la droite en montant vers notre village n'engendrera pas de désordres ultérieurs. On remarque déjà par endroits que la route elle-même présente des fissures et a même nécessité, il y a quelques années un renforcement à l'aide de gabions, éléments massifs destinés à assurer la stabilité du versant dans le domaine de la Cressonnière.

Voici donc les premiers signes visibles du projet de réalisation de cette voie de 1770 mètres qui sera ouvert aux cyclistes et aux piétons permettant de relier les deux communes en toute sécurité. La commune d'Aiglemont dès 2017 a préfiguré le tracé dans son Plan Local d'Urbanisme puis a lancé les premières études en 2019 pour un chiffrage estimé à l'époque à 464 768 € rien que sur le territoire communal.

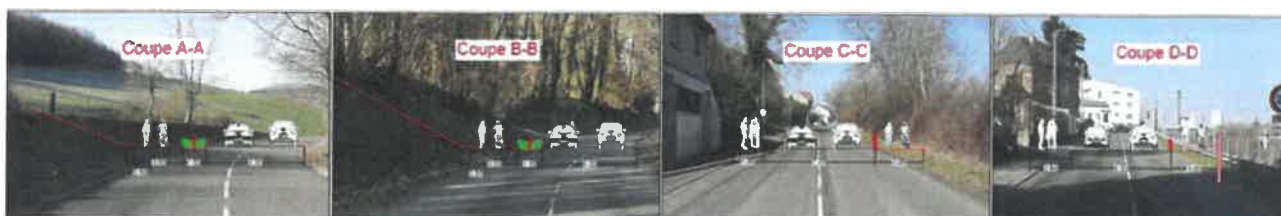
Le schéma cyclable repris en 2022 par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole a prolongé ce tronçon jusqu'au carrefour de la Chaullette en longeant la voie ferrée Charleville-Givet. Le coût est alors passé à 1 334 385 € selon l'estimation du



bureau d'étude. Il était important de trouver un cheminement cohérent pour les usagers et ne pas se retrouver dans la cuvette du Moulin Godart sans poursuite possible.

Cette prolongation permettra donc d'accéder à la voie verte en bordure de la Meuse et intégrera le schéma cyclable porté par l'agglomération.

Il faut donc encore patienter quelque peu vu l'ampleur de la dépense afin de mobiliser tous les financements utiles et complémentaires pour que ce projet devienne une réalité attendue avec impatience pour la sécurité de tous.





*Lors de la cérémonie du  
23 novembre*

## LE FLEURISSEMENT D'ÉTÉ, UN EFFORT RÉCOMPENSÉ

Comme annoncé dans l'éditorial de ce magazine, il faut croire que l'idée de choisir le thème des camélidés suite à la décision des Nations Unies de faire une année internationale dédiée à cette branche animale a séduit le jury départemental.

Comme thème de décoration et l'embellissement pour le fleurissement d'été, il a contribué à la sélection de notre commune pour obtenir le prix départemental du cadre de vie. En effet, avec le passage du jury le 16 juillet dernier, les membres du jury ont pu découvrir - au travers du circuit de visite préparé pour l'occasion - tous les efforts entrepris depuis une vingtaine d'années afin de rendre le cadre de vie agréable : nouvelles rues, aménagements divers, espaces verts et fleuris, dissimulation des réseaux électriques, rénovation des bâtiments publics comme le lavoir ou la chapelle, développement des énergies renouvelables, fauchage tardif... bref tant de témoignages au crédit de la municipalité sans sous-estimer les efforts réalisés par les habitants eux-mêmes qui mettent en valeur leurs maisons et devantures.

Rassemblés, les atouts de notre commune attirent de nouveaux habitants ou encore des professionnels qui souhaitent s'implanter sur notre territoire. La raison impose de ne pas dévoiler trop vite certains projets.

Enfin un grand merci aux bénévoles et membres de la commission cadre de vie qui mois après mois entretiennent avec l'aide des agents municipaux les espaces enherbés ou fleuris dans le respect de la charte environnementale, c'est-à-dire sans produits phytosanitaires remplacés par "l'huile de coude" !

Pour terminer, revenons au prix départemental décerné à la commune. La remise officielle s'est faite le samedi 23 novembre à Chaumont-Porcien où une délégation de la commission cadre de vie s'est rendue afin de le recevoir. Dans une ambiance chaleureuse, les élus et bénévoles se sont vu remettre une clématite très florifère qui trouvera sa place à l'école maternelle ainsi qu'un pied de vigne.

Une nouvelle fois, nous pouvons dire « Aiglemont, un village où il fait bon vivre ! »





## RÉDUCTION DE DÉCHETS : DEUX OPÉRATIONS EN COURS

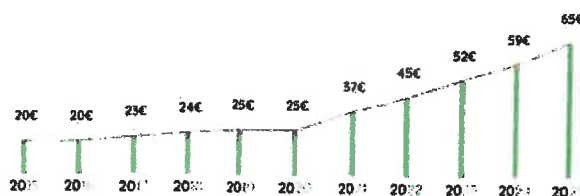
Dans le cadre de l'opération de réduction de 6 000 tonnes de déchets décidée par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole afin de limiter l'impact financier sur nos factures, deux opérations de distribution de composteurs individuels ont été lancées sur la commune.

Une enquête a été effectuée permettant de recenser les habitants disposant de jardins ou d'espaces verts et souhaitant réaliser le compostage. C'est dans la salle Heinsen de l'avenue Charles de Gaulle que les services communautaires ont procédé à ces distributions en veillant au respect d'une seule dotation par habitation.

L'objectif final semble en passe d'être atteint pour l'année 2024 grâce aux efforts collectifs des habitants de l'agglomération, ce qui a permis de maintenir le taux de la taxe sur les ordures ménagères prélevée avec les impôts fonciers malgré l'augmentation décidée par l'Etat.

Pour rappel, la taxe pour l'enfouissement qui était de 20 €/tonne en 2015 est passée successivement à 25 €/tonne en 2020 puis à 37 €/tonne en 2021, à 59 €/tonne en 2024 et sera de 65 €/tonne en 2025, taxe elle-même soumise à la TVA !

ÉVOLUTION PRÉVISIONNELLE DE LA TGAP



de taxe

## NOTRE VILLAGE DÉCORÉ POUR NOËL



Avec l'arrivée de l'hiver, la commune se pare des plus beaux atouts avec des décorations implantées dans les différents quartiers.

La commission cadre de vie a décidé de renouveler la distribution de sapins aux habitants. Ces derniers ont accepté de les décorer devant leur maison. Et ce ne sont pas moins de 50 sapins qui ont été ainsi amenés au domicile des Aiglemontais ayant répondu à l'appel. Vous pouvez les découvrir et un classement sera opéré pour récompenser les efforts de présentation. D'autre part, la commune et les membres de la commission cadre de vie ont préparé et confectionné, avec l'association des Aiglephiles, de nouveaux décors pour les sapins disposés dans les rues. Un beau travail qui a nécessité de nombreuses heures avec des mains habiles.

Concernant les illuminations, la commune a décidé de procéder au remplacement d'une grande partie des éléments en utilisant des Led à faible consommation électrique. Souffrant des outrages du temps, la maintenance et l'entretien de ces illuminations occupent une partie conséquente du temps des agents municipaux sur les derniers mois de l'année. Mais pour qu'Aiglemont soit encore une plus belle commune, les efforts entrepris par la municipalité ont été augmentés par la participation d'habitants



qui ont spontanément illuminé leur façade et nous tenons à les remercier. Avec cet effort collectif, notre village trouve un air de fête qui ravit chacun et fait la joie des enfants.

Si la neige ne s'est pas encore invitée au moment où nous écrivons ces lignes, sachez que par mesure de protection de l'environnement, il a été décidé de ne plus disposer les bacs à sel. En effet, au fil du temps, nous avons constaté trop d'incivilités entraînant une consommation excessive des produits destinés à faciliter la circulation des voitures et piétons. Quelques personnes, parfois même extérieures à la commune remplissant le coffre de la voiture, venaient se servir généreusement pour leur usage strictement personnel comme pour dégager une allée de jardin qui pouvait bien attendre la fonte de la neige. Nos agents et les élus restent vigilants et prêts à intervenir pour faciliter les déplacements.

## LA LUTTE CONTRE LA RENOUÉE DU JAPON

La renouée du Japon est une plante invasive qui pose de nombreux problèmes dans les Ardennes, tant sur le plan écologique qu'économique. Cette plante, initialement vendue en jardinerie comme "plante de haie" se propage rapidement et colonise de vastes zones, étouffant la flore indigène et diminuant la biodiversité locale.



Ses racines puissantes endommagent les fondations des bâtiments, les routes et les canalisations, entraînant des coûts de réparation élevés.

Elle est présente dans de nombreuses zones du village et avec l'aide de chacun, nous pouvons diminuer son impact. L'arrachage manuel est efficace surtout si on prend bien soin d'enlever toutes les racines, car même un petit fragment donne naissance à une nouvelle plante.

Couper la plante avant qu'elle ne fleurisse peut aider à contrôler sa propagation. Sinon, la fauche n'a quasiment aucun impact sur la renouée.

Vous partez en balade dans nos chemins, n'oubliez pas votre couteau pour déterrer la renouée.

## FERMETURE DÉFINITIVE DE LA DÉCHÈTERIE D'AIGLEMONT : LA MISE AUX NORMES IMPOSSIBLE

Fermée depuis le début de l'année par la communauté d'agglomération Ardenne Métropole suite à des actes de vandalisme, le terrain qui abritait la déchèterie d'Aiglemont vient d'être rendu à la commune suite à la fermeture définitive du site décidé par l'exécutif communautaire.

En effet, l'agglomération a mené une étude afin de rationaliser son réseau de 9 déchèteries qui résultait de l'addition des différents lieux issus des intercos antérieures et représentait une dépense conséquente. Le choix s'est porté sur les sites où la mise aux normes obligatoire pouvait être effectuée ce qui n'était pas le cas pour notre équipement car situé dans une zone agricole ou encore trop près d'une ligne à haute tension pouvant engendrer un accident lors des manœuvres des bennes de transport.

La mairie, défendant la proximité du site, a bien évoqué la mise en place d'un nombre de bennes réduit notamment afin de collecter les végétaux ou les déchets ultimes, la décision prise par la communauté d'agglomération n'envisageait pas cette alternative en indiquant que les habitants d'Aiglemont pouvaient se rendre à celle du Waridon.

*intercommunalités*



*Le Conseil Municipal  
vous souhaite une  
bonne et heureuse  
année 2025.*



*A l'occasion du 11 novembre, l'Association Amis des Canadiens a rendu un hommage aux anciens combattants sur notre commune en 1942.*

*Legende ?*